



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 23 janvier 2017 - 20h30 -
Locaux administratifs – NEULLY EN THELLE

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Pascal BOIS, Bertrand VANDEWALLE, Daniel TESSIER, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Bernard HUGUET, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, André MELIQUE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT, Agnès CLARY-WAWRIN.

Etaient absents :

MM. Patrice GOUIN, Pierre ORVEILLON, Christian CHORIER, Charles-Antoine De NOAILLES, Patrick VONTHRON, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Danielle DEBLIECK, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Rafaël DA SILVA.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Alain LERIVEREND a donné pouvoir à M. Philippe VINCENTI.

M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Mme Marie-Chantal NOURY a donné pouvoir à M. Stéphane CHAIMOVITCH.

Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Alain ARNOLD, délégué de la commune de Montreuil sur Thérain.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

Article 1^{er} : A l'unanimité, de ne pas recourir au bulletin secret, et de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Article 2 : Qu'après avoir constaté le dépôt d'une seule liste comme suit :

<i>Membres Titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
M. Stéphane KRAKOWSKI	M. André MELIQUE
M. Jean-Jacques THOMAS	M. Stéphane CHAIMOVITCH
M. Alain PAILLARD	M. Michel DRUEZ
M. Patrick CORBEL	Mme Nelly KERZAK
M. Bernard ONCLERCQ	M. Michel KOPACZ

Article 3 : De créer une Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat ;

Article 4 : De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

<i>Membres Titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
M. Stéphane KRAKOWSKI	M. André MELIQUE
M. Jean-Jacques THOMAS	M. Stéphane CHAIMOVITCH
M. Alain PAILLARD	M. Michel DRUEZ
M. Patrick CORBEL	Mme Nelly KERZAK
M. Bernard ONCLERCQ	M. Michel KOPACZ

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DECIDE :**

Article 1^{er} : A l'unanimité, de ne pas recourir au bulletin secret, et de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public permanente ;

Article 2 : Qu'après avoir constaté le dépôt d'une seule liste comme suit :

<i>Membres Titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
M. Jean-Jacques THOMAS	M. Guy LAFOREST
M. Alain PAILLARD	M. Christian VAN PARYS
M. Marc VIRION	Mme Nelly KERZAK
M. Bernard ONCLERCQ	M. Marc LAMOUREUX
M. Bertrand BAECKEROOT	Mme Michèle BRICHEZ

Article 3 : De créer une Commission pour les Délégations de Service Public à titre permanent pour la durée du mandat ;

Article 4 : De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission pour les Délégations de Service Public :

<i>Membres Titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
M. Jean-Jacques THOMAS	M. Guy LAFOREST
M. Alain PAILLARD	M. Christian VAN PARYS
M. Marc VIRION	Mme Nelly KERZAK
M. Bernard ONCLERCQ	M. Marc LAMOUREUX
M. Bertrand BAECKEROOT	Mme Michèle BRICHEZ

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **DECIDE DE CREER** une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la durée du mandat, composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressé par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.
- **DESIGNE** les membres suivants comme représentants aux Conseils d'Administration des collèges :

<i>Collèges</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
CHAMBLY	Mme Marie-France SERRA	M. Pierre ORVEILLON
NEUILLY EN THELLE	M. Bernard ONCLERCQ	Mme Caroline BILL
SAINTE GENEVIEVE	M. Daniel VEREECKE	Mme Jacqueline VANBERSEL
NOAILLES	Mme Céline LECOCQ	M. Benoît BIBERON

- **PROCEDE** à l'élection de 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants au Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
M. Pierre DESLIENS	M. Jean-Jacques DUMORTIER
M. Alain DUCLERCQ	Mme Béatrice BASQUIN
Mme Nicole ROBERT	M. Daniel TESSIER
Mme Agnès CLARY-WAWRIN	M. Stéphane CHAIMOVITCH
Mme Nelly KERZAK	M. Bertrand BAECKEROOT
Mme Caroline BILL	M. Benoît BIBERON
M. Rafaël DA SILVA	M. Christian VAN PARYS
M. Philippe ELOY	Mme Josiane VANDRIESSCHE
M. Patrick CORBEL	M. Jean-Yves FRANC

- **DESIGNE** Mme Marie-France SERRA, Vice-Présidente et déléguée titulaire de la ville de Chambly, comme représentante des élus au sein du CNAS.

- **DESIGNE** les membres suivants comme représentants au SIVOM ABBM:

<i>Communes</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
ANGY	Mme Marie-Chantal NOURY	M. Christian VAN PARYS
ANGY	M. Alain MARTIN	M. Patrick VONTHRON
BALAGNY/THERAIN	Mme Marie-Odile GUILLOU	
BALAGNY/THERAIN	M. Jean-Pierre VERHOESTRAETE	

- **DESIGNE** les membres suivants comme représentants à l'EPFLO :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
M. Pierre DESLIENS	M. Benoît BIBERON

- **DESIGNE** les membres suivants comme représentants au Syndicat Mixte Vexin Sablons Thelle :

- M. Jean-François MANCEL
- M. Pierre DESLIENS
- M. Alain DUCLERCQ
- M. Michel FRANCAIX
- Mme Nicole ROBERT
- M. Daniel TESSIER
- Mme Marie-France SERRA
- M. Philippe VINCENTI
- M. Jean-Jacques DUMORTIER

- **DESIGNE** Monsieur Daniel TESSIER comme représentant aux Assemblées Générales et Spéciales des actionnaires minoritaires de la Société ADTO.

- **DESIGNE** les membres suivants pour représenter la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise au sein des missions locales :

<i>Membre Titulaire</i>	<i>Membre Suppléant</i>
M. Philippe VINCENTI	Mme Danièle BLAS

- **DESIGNE** les membres suivants au Comité de Gestion de la piscine Aquathelle à Chambly :

Le Président : M. Jean-François MANCEL ou son représentant
M. Bernard ONCLERCQ
M. Marc VIRION
M. Guy LAFOREST

- **DESIGNE** les membres suivants comme représentants au SMOTHD :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
M. Daniel TESSIER	M. Patrick CORBEL

- **DESIGNE** un représentant titulaire et un suppléant au SE 60 :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
M. Pierre DESLIENS	M. Jean-Jacques DUMORTIER

à la majorité (avec 30 voix pour, 25 voix contre et 1 abstention) :

- **APPROUVE** la modification des statuts portant sur le nom de l'EPCI ;
DECIDE que la dénomination du nouvel EPCI est la suivante :
« Communauté de communes Thelloise »
PROPOSE aux communes de délibérer en Conseil Municipal sur cette modification de dénomination,
DIT que la présente délibération sera notifiée aux maires des communes membres de la Communauté de communes, leurs conseils municipaux devant être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT.

à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à modifier les statuts de la Communauté de communes concernant la compétence transport,
INVITE les communes à délibérer en Conseil Municipal sur cette modification de statuts,
DIT que la présente délibération sera notifiée aux maires des communes membres de la Communauté de communes, leurs conseils municipaux devant être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT.

à la majorité (avec 44 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions) :

- **DÉCIDE :**
ARTICLE 1 : d'approuver et proposer aux communes la prise de compétence intégrale « assainissement » au titre des compétences optionnelles des communautés de communes au sens de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, **avec effet à la date de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts ;**
ARTICLE 2 : de notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la Communauté de communes, leurs conseils municipaux devant être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT ;
ARTICLE 3 : d'inviter Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise et d'intégrer au titre des compétences optionnelles, la compétence intégrale assainissement ;
ARTICLE 4 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise à disposition des locaux par les communes de l'ancien territoire de la Communauté de communes La Ruraloise et le remboursement des charges de fonctionnement ainsi que des produits d'entretien,
VALIDE le montant de remboursement de :
0,045 € m², par jour pour 2017 pour la mise à disposition des locaux,
200 € par an et par commune pour les produits d'entretien
VALIDE la révision annuelle de 2 % pour la mise à disposition des locaux,

AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition des locaux par les communes pour le remboursement des charges de fonctionnement et des produits d'entretien.

- **AUTORISE** la mise à disposition du personnel par les communes de l'ancien territoire de la Communauté de communes La Ruraloise, pour l'exercice de la compétence Jeunesse et Enfance,
APPROUVE le remboursement de la masse salariale correspondante (salaire + charges patronales),
AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel par les communes de l'ancien territoire de la Communauté de communes La Ruraloise, pour l'exercice de la compétence Jeunesse et Enfance.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU).
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'affiliation à l'Agence Nationale Chèques (ANCV).
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec la Direction Générale des Finances Publiques la convention de mise en œuvre du service TIPI Titres.
- **AUTORISE** le Président à recruter :
 - des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 jour à 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée,
 - des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire, dans les conditions fixées à l'article 3 1°), de la loi n°84-53 précitée pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.**FIXE** les rémunérations sur la base du 1er échelon des grilles indiciaires correspondantes aux grades des différentes filières pouvant évoluer jusqu'au 4ème échelon en fonction de la situation individuelle et des caractéristiques professionnelles,
INSCRIT les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de chaque année.
- **AUTORISE** le Président à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée,
FIXE les rémunérations sur la base du 1er échelon des grilles indiciaires correspondantes aux grades des différentes filières concernées pouvant évoluer jusqu'au 4ème échelon en fonction de la situation individuelle et des caractéristiques professionnelles,
INSCRIT les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de chaque année.
- **AUTORISE** le Président à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
FIXE les rémunérations en fonction de la situation individuelle et des caractéristiques professionnelles selon les modalités de rémunérations prévues pour le recrutement des agents titulaires,
INSCRIT les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de chaque année.
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel à 5 pour le Comité Technique, soit 10 représentants ;
FIXE le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel à 5 pour le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.), soit 10 représentants ;

DECIDE de maintenir dans les deux instances le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants élus de la Communauté de communes égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 5 titulaires et 5 suppléants pour chacune des instances.

- **DESIGNE** les membres élus pour le **Comité Technique** comprenant 5 titulaires et 5 suppléants, soit 10 représentants au total :

<i>Membres Titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
Mme Nicole ROBERT	Mme Isabelle VILAREM
Mme Agnès CLARY-WAWRIN	M. Marc VIRION
Mme Marie-France SERRA	Mme Caroline BILL
M. Stéphane KRAKOWSKI	M. Michel DRUEZ
Mme Christelle GAUVIN	Mme Béatrice BASQUIN

DESIGNE les membres élus pour le **Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)** comprenant 5 titulaires et 5 suppléants, soit 10 représentants au total :

<i>Membres Titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
Mme Nicole ROBERT	Mme Isabelle VILAREM
Mme Agnès CLARY-WAWRIN	M. Marc VIRION
Mme Marie-France SERRA	Mme Caroline BILL
M. Stéphane KRAKOWSKI	M. Michel DRUEZ
Mme Christelle GAUVIN	Mme Béatrice BASQUIN

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec le Centre de Gestion de l'Oise la convention pour l'adhésion en « conseil en prévention des risques au travail ».
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le Département de l'Oise pour la passation du marché de travaux dans le cadre de la création du futur barreau routier de la D49 jusqu'à la D1001.
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière de la Région Hauts-de-France pour l'aménagement de plateformes multimodales à Chambly, Saint-Sulpice et Laboissière-Le Déluge.
- **AUTORISE** le Président à signer avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) une convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain pour l'implantation d'un shelter télécom sur la parcelle AB0101 du gymnase communautaire de Sainte Geneviève.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la MSA pour la période 2016 à 2020 pour la Halte-Garderie Itinérante.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la MSA pour la période 2016 à 2020 pour le Relais Assistantes Maternelles.

- **SE PRONONCE** favorablement sur le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Oise à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 pour les communes situées sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Thelle,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. de l'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Neuilly-en-Thelle, le 26 janvier 2017

Le Président



Jean-François MANCEL

Affiché le 26 janvier 2017